

CONVENTION DE STAGE

DU BTS : _____

Vu le code du travail, notamment ses articles D.4153-41 à D.4153-44 et D.4153-46,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.331-1 à 15, L.333-5, D.337-1 à 4 et R.421-8 à 36,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement approuvant la convention-type et autorisant le Chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel conforme à la convention-type,

Article 1 : LES PARTIES

La présente convention règle les rapports entre :

- La structure d'accueil de l'étudiant citée ci-dessous d'une part :

Nom de la structure	
d'accueil	
Statut juridique	
Adresse	
Téléphone(s)	
Courriel	
Représentée par :	
Mme ou M (1)	
En qualité de	

(1) : rayer la mention inutile

- Le lycée Pardailhan cité ci-dessous d'autre part :

Nom de la structure	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PARDAILHAN
Statut juridique	Etablissement Public Local d'Enseignement, désignée ci-après par le « lycée »
Adresse	Chemin de Baron - BP 20376, 32 008 Auch Cedex
Téléphone	05.62.61.42.50 (standard)
Courriel	0320002D@ac-toulouse.fr
Représentée par :	Francis TRIMBUR
En qualité de	Chef d'établissement

Responsable de la scolarité de **l'étudiant en section de technicien supérieur BTS** ______, désigné ci-après par le "**stagiaire**" :

Nom - Prénom de l'étudiant	
Date naissance	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Courriel	

Décident, après concertation, de formaliser la convention suivante qui règle les relations concernant le stage de formation professionnelle effectué dans la structure d'accueil :

Durée du stage : du	au
Représentant une durée totale de	(nombre de semaines)

Durée hebdomadaire maximale de présence dans la structure : 35 heures ou nombre d'heures mentionnés dans la convention collective applicable pour l'étudiant en section de technicien supérieur du Lycée ci-dessus désigné.

Article 2 : PROJET PÉDAGOGIQUE ET CONTENU DU STAGE

Le stage en structure contribue à la formation de l'étudiant conformément au référentiel du diplôme du BTS en vigueur à la date du stage.

Les objectifs généraux, les compétences visées et les activités proposées au Stagiaire sont précisés dans <u>l'annexe</u> <u>pédagogique jointe.</u>

Le stagiaire est associé aux activités de la structure concourant directement à l'action pédagogique. En aucun cas, sa participation à ces activités ne doit porter préjudice à la situation de l'emploi dans la S structure d'accueil.

Article 3: MODALITES PRATIQUES DU STAGE

- Dates-Période de stage

Le stage a lieu à des dates fixées par la présente convention (voir ci-dessus article 1). Si pour une raison de force majeure, le Stagiaire n'a pu suivre l'intégralité du stage un avenant fixera les nouvelles modalités après accord commun entre la structure d'accueil et le lycée.

En cas de force majeure, afin de permettre à l'étudiant d'effectuer la durée réglementaire en structure d'accueil exigée par le règlement d'examen :

- La structure désigne ci-dessous la personne chargée de l'accompagnement du stagiaire :

- Il est possible de programmer le stage pendant les périodes de vacances scolaires intégrées à la scolarité (dans le respect du code du travail).
- Il est possible de prévoir des temps de stage en distanciel. Ils seront indiqués dans la tableau des horaires.

Nom du tuteur professionnel :
Qualité du tuteur professionnel :
Courriel:
Téléphone :
- Le lycée Pardailhan désigne ci-dessous le tuteur pédagogique (enseignant) chargé de l'accompagnement du stagiaire.
Nom du tuteur pédagogique :
Courriel:
Téléphone :

- Horaires journaliers de l'étudiant :

JOURS	MATIN	Prés Dist	APRES MIDI	Prés Dist	TOTAL HEURES
Lundi	h àh		h à h		
Mardi	h àh		h àh		
Mercredi	h àh		h à h		
Jeudi	h àh		h à h		
Vendredi	h àh		h à h		
Samedi	h àh		h à h		
Dimanche	h àh		h à h		
			Total des heures :		

Présentiel ou **Dist**anciel : le distanciel n'est possible qu'en cas de force majeure (CF article 3 ci-dessous)

Durée hebdomadaire maximale de présence dans la structure d'accueil : _ _ _ heures pour le stagiaire.

En cas d'horaires variables, la structure d'accueil s'engage à communiquer au lycée le planning des horaires prévus deux semaines avant le début du stage.

En cas d'absence du Stagiaire pendant la période de stage, la structure d'accueil et le Stagiaire informent le Lycée dans les 24 heures ainsi que l'enseignant tuteur.

Toute demande d'absence de la part du stagiaire, doit faire l'objet au préalable, d'une demande d'autorisation d'absence auprès du responsable de la structure d'accueil avec information au chef d'établissement et à l'enseignant tuteur.

Toutefois pour les absences imprévisibles, le stagiaire produit un justificatif à la fois auprès de la structure d'accueil et auprès de l'enseignant tuteur dans les 24h au plus tard.

Article 4: STATUT DE L'ETUDIANT STAGIAIRE

Pendant la durée du stage, le stagiaire demeure étudiant du lycée. Il est suivi par un membre de l'équipe éducative. Pendant la durée du stage, le stagiaire :

- est soumis à la discipline de la structure d'accueil (le règlement intérieur de la structure d'accueil lui est opposable, sous réserve qu'un exemplaire lui soit notifié).
- doit être informé des consignes de sécurité appliquées dans la structure et les respecter. Plus particulièrement dans le cadre du protocole sanitaire lié au COVID 19 : les mesures de protection en vigueur au sein de l'entreprise pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à cette épidémie s'appliquent à l'étudiant.
- s'engage à respecter les règles de confidentialité demandées par la structure.

Article 5: REMUNERATION, AVANTAGES ET FRAIS DE L'ETUDIANT STAGIAIRE

- -Le stagiaire ne peut pas prétendre à rémunération de la part de la structure. Néanmoins celle-ci pourra proposer une gratification dans le cadre de la réglementation du travail en vigueur.
- Les avantages en nature offerts par la structure peuvent être :

Avantages en nature offerts	Caractéristiques des avantages	Montants prise en charge
Transports	Moyens (bus, VP, train,):	
□ Oui □ Non		
Restauration	Lieux à préciser (entreprise, autre) :	
□ Oui □ Non		
Hébergement	Lieux à préciser (entreprise, autre) :	
□ Oui □ Non		

Article 6 : ASSURANCES

- La structure d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée, soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à la structure à l'égard du stagiaire, soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif au stagiaire.

Société d'assurance :	 	 	 _
N° de contrat :	 		

- Le lycée contracte une assurance couvrant la responsabilité civile, pour les étudiants, pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant la durée ou à l'occasion de leur période de formation en structure d'accueil.

Société d'assurance : MAIF N° de contrat : 1195147P

- Par ailleurs, le stagiaire devra justifier d'une assurance avec « responsabilité civile ». S'il utilise son propre véhicule pour les besoins de son activité de stagiaire : il s'engage à signaler à sa compagnie d'assurance l'utilisation ainsi faite de ce véhicule.
- En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet : le Responsable de la structure d'accueil s'engage à prévenir le chef de l'établissement ainsi que l'enseignant tuteur à leur faire parvenir, dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures, toutes les déclarations qui lui seront demandées.

La déclaration du chef d'établissement ou d'un de ses préposés doit être faite par lettre recommandée à la caisse primaire d'assurance maladie, avec demande d'avis de réception, dans les 48 heures, non compris les dimanches et jours fériés.

- Dans le cas d'un accident ou d'une maladie sur le lieu de travail nécessitant un transport sur un lieu de soins extérieur à la structure d'accueil, son responsable sollicite les services du SAMU en priorité.
- Couverture sociale du stagiaire

Le lycée ouvre droit à ses étudiants au bénéfice du régime d'assurance sociale des étudiants. Le stagiaire étudiant continuera à recevoir, au titre de ce régime, les prestations d'assurance maladie, maternité ainsi éventuellement que les allocations familiales ; dans le cas contraire, lesdites prestations pourront leur être servies s'ils ont la qualité d'ayants droit d'assurés sociaux au sens de l'article L313-3 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, le stagiaire étudiant continuera à bénéficier de la législation sur les accidents du travail en application de l'article L412-8, 2^{ième} paragraphe, dudit code et devra être muni de sa carte d'immatriculation.

Article 7 : EVALUATION DES PÉRIODES DE STAGE

- Les missions réalisées en stage serviront à l'étudiant pour les épreuves signalées dans le référentiel du BTS concerné.
- La structure d'accueil s'engage à :
 - compléter le certificat de stage (signature et cachet de la structure) qui indique la durée du stage et les missions assurées par le stagiaire;
 - évaluer le Stagiaire conformément à la grille d'évaluation transmise par l'établissement et à l'annexe pédagogique jointe à cette convention.

Article 8 : MANQUEMENT GRAVE A LA PRESENTE CONVENTION

À Auch

Visa:

En cas d'interruption du stage liée à une démission de l'étudiant ou à un manquement grave aux règles définies par la présente convention, le responsable de la structure d'accueil et le lycée conviendront d'un échange de courriers précisant les causes de l'éventuelle suspension ou résiliation du stage. Une transgression ou un manquement constaté durant le stage, imputable au Stagiaire qui reste sous statut scolaire, pourra faire l'objet d'une mesure disciplinaire de la part du lycée à l'égard de l'étudiant concerné.

Le Représentant de la structure d'accueil	
À	-
Le//	
« Lu et approuvé » Visa :	

Le Chef d'Etablissement À Auch Le// « Lu et approuvé » Visa :	L'étudiant stagiaire À Auch Le// « Lu et approuvé » Visa :	
	Le tuteur pédagogique À Auch	
	Le//	
	« Lu et approuvé » Visa	

Annexe pédagogique Stage pratique de BTS SIO

1- Objectifs du stage

Au cours des deux années de formation, les étudiants sont amenés à réaliser deux stages pratiques. Ces stages permettent une capitalisation d'expériences professionnelles qui favorisent la construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Ceux-ci participent à sa future intégration dans le monde du travail.

La durée du présent stage est de _____semaines. Ce stage en milieu professionnel contribue à atteindre les objectifs de la formation et plus particulièrement :

- appréhender la réalité et la diversité du milieu professionnel.
- observer et analyser des situations professionnelles
- mettre en œuvre les compétences du référentiel
- réaliser des activités en autonomie partielle ou totale sous la responsabilité du maître de stage
- mobiliser, approfondir et compléter les connaissances, méthodologies et techniques.

2-Contenu du stage / activités confiées à l'étudiant

Les activités confiées au stagiaire correspondent aux compétences décrites dans le référentiel de certification en conformité avec les finalités du diplôme.

conformite avec le	es finantes du diplome.
Tuteur :	Veuillez compléter le sujet de stage et cocher les activités et compétences à valider durant le stage.
Sujet du stage :	
Activités STS SIC	O 1 pouvant être réalisées durant le stage pratique de première année :
Support et mise à di	spoistion de services informatiques :
Gérer le pa	atrimoine informatique
☐ Re	ecenser et identifier les ressources numériques
	lettre en place et vérifier les niveaux d'habilitation associés à un service
□ Ex	xploiter des référentiels, normes et standards adoptés par le prestataire informatique
	érer des sauvegardes
	aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution
	raiter des demandes concernant les services réseau et système, applicatifs
	raiter des demandes concernant les applications
	ollecter, suivre et orienter des demandes
☐ Développe	r la présence en ligne de l'organisation
	articiper à l'évolution d'un site Web exploitant les données de l'organisation
	éférencer les services en ligne de l'organisation et mesurer leur visibilité
☐ Pa	articiper à la valorisation de l'image de l'organisation sur les médias numériques en tenant compte du cadre ridique et des enjeux économiques
	en mode projet
	nalyser les objectifs et les modalités d'organisation d'un projet
	valuer les indicateurs de suivi d'un projet et analyser les écarts
	lisposition des utilisateurs un service informatique
	éployer un service
	éaliser les tests d'intégration et d'acceptation d'un service
□ A	ccompagner les utilisateurs dans la mise en place d'un service
Cybersécurité	
	es données à caractère personnel
	ecenser les traitements sur les données à caractère personnel au sein de l'organisation
	entifier les risques liés à la collecte, au traitement, au stockage et à la diffusion
	ppliquer la réglementation en matière de collecte, de traitement et de conservation ensibiliser les utilisateurs à la protection des données à caractère personnel
	otéger l'identité numérique d'une organisation
	éployer les moyens appropriés de preuve électronique
	les équipements et les usages des utilisateurs
	former les utilisateurs sur les risques associés à l'utilisation d'une ressource
	entifier les menaces et mettre en œuvre les défenses appropriées
	érer les accès et les privilèges appropriés
	érifier l'efficacité de la protection
☐ Garantir l	a disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des services informatiques
□ Ca	aractériser les risques liés à l'utilisation malveillante d'un service informatique
	ecenser les conséquences d'une perte de disponibilité, d'intégrité ou de confidentialité
	entifier les obligations légales qui s'imposent en matière d'archivage et de protection
	rganiser la collecte et la conservation des preuves numériques
∐ A _]	ppliquer les procédures garantissant le respect des obligations légales

☐ Préser	ver l'identité numérique de l'organisation
	Protéger l'identité numérique d'une organisation
	Déployer les moyens appropriés de preuve électronique
	Informer les utilisateurs sur les risques associés à l'utilisation d'une ressource numérique et promouvoir les bons
	usages à adopter
<u> </u>	Identifier les menaces et mettre en œuvre les défenses appropriées
<u> </u>	Gérer les accès et les privilèges appropriés
	Vérifier l'efficacité de la protection
Option « Solu	SIO 2 pouvant être réalisées durant le stage pratique de deuxième année : tions logicielles et applications métiers ». (Ces activités peuvent être également réalisées en SIO 1.)
	à dispoistion de services informatiques :
Iravai	ller en mode projet:
<u> </u>	Analyser les objectifs et les modalités d'organisation d'un projet
<u> </u>	Evaluer les indicateurs de suivi d'un projet et analyser les écarts Planifier les activités
☐ Cárar l	le patrimoine informatique
_ Gerei	Vérifier les conditions de la continuité d'un service informatique
	Vérifier le respect des règles d'utilisation des ressources numériques
Cybersécurité	Termer to respect des regres à diministration des ressources numeriques
	sécurité des services informatiques
	Protéger les données à caractère personnel
	Préserver l'identité numérique de l'organisation
	Sécuriser les équipements et les usages des utilisateurs
	Garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des services informatiques et des données de l'organisation
	face à des cyberattaques
	Assurer la cybersécurité d'une solution applicative et de son développement.
☐ Assure	r la cybersécurité d'une solution applicative et de son développement
	Participer à la vérification des éléments contribuant à la qualité d'un développement informatique
	Prendre en compte la sécurité dans un projet de développement d'une solution applicative
	Mettre en œuvre et vérifier la conformité d'une solution applicative et de son développement à un référentiel, une norme ou un standard de sécurité
	Prévenir les attaques
-	Analyser les connexions (logs)
<u> </u>	Analyser les conficatoris (10gs) Analyser les incidents de sécurité, proposer et mettre en œuvre des contre-mesures
Conception et de	éveloppement d'applications.
	ption et développement d'applications
	Concevoir et développer une solution applicative
	Assurer la maintenance corrective ou évolutive d'une solution applicative
	Gérer les données
	Analyser un besoin exprimé et son contexte juridique
	Participer à la conception de l'architecture d'une solution applicative
	Modéliser une solution applicative
	Exploiter les ressources du cadre applicatif (framework)
	Identifier, développer, utiliser ou adapter des composants logiciels
<u> </u>	Exploiter les technologies Web pour mettre en œuvre les échanges entre applications, y compris de mobilité
	Utiliser des composants d'accès aux données
<u> </u>	Intégrer en continu les versions d'une solution applicative
	Réaliser les tests nécessaires à la validation ou à la mise en production d'éléments adaptés ou développés
	Rédiger des documentations technique et d'utilisation d'une solution applicative
	Exploiter les fonctionnalités d'un environnement de développement et de tests
<u> </u>	Recueillir, analyser et mettre à jour les informations sur une version d'une solution applicative
Cáncu l	Évaluer la qualité d'une solution applicative
□ Gerer I	es données Dévelopmendos fonctionnelités applicatives ou sein d'un quetème de gestion de base de données (relationnel ou non)
	Développer des fonctionnalités applicatives au sein d'un système de gestion de base de données (relationnel ou non)
	Concevoir ou adapter une base de données
Assimo	Administrer et déployer une base de données er la maintenance corrective ou évolutive d'une solution applicative
Assure	Analyser et corriger un dysfonctionnement
H	Mettre à jour des documentations technique et d'utilisation d'une solution applicative
H	Élaborer et réaliser les tests des éléments mis à jour
	Exploiter des données à l'aide d'un langage de requêtes

3- <u>Modalités d'évaluation du stagiaire</u>
Au cours du stage le tuteur pédagogique assure le suivi de l'étudiant, appel téléphonique, visite de stage si possible (en fonction de la distance).

A la fin du stage, le tuteur de la structure d'accueil devra compléter une grille d'évaluation qui sera remise par l'étudiant.